

**MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 11 janvier 2021 à 13h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard  
Siège #2 - Alexandre Talbot  
Siège #3 - Sylvain Plante  
Siège #4 - Marjorie Gagnon  
Siège #5 - Christiane Ouellette  
Siège #6 - Martial Vincent

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2021-01-001 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Martial Vincent et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020**

**3.2 - Séance extraordinaire du 7 décembre 2020**

**3.3 - Nomination du maire suppléant et représentant à la table des maires de la MRC d'Arthabaska.**

**4 - CORRESPONDANCE**

**5 - FINANCES**

**5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 décembre 2020**

**6 - LÉGISLATION**

**6.1 - Adoption du règlement # 2020-064 modifiant le « Règlement de zonage numéro 2015-28 concernant la distance minimale entre des élevages de porc appartenant à un même producteur »**

**6.2 - Demande d'intervention dans le cours d'eau Léon-Gélinas-Branche 3 - modifier résolution 2019-04-4476**

**7 - VOIRIE**

**8 - RAPPORT DES COMITÉS**

**8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

**8.2 - Rapport des comités municipaux**

**9 - VARIA**

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

**11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

**3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2021-01-002 3.1 - Séance ordinaire du 7 décembre 2020**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Marjorie Gagnon, appuyé par Christiane Ouellette et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 7 décembre 2020 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**2021-01-003 3.2 - Séance extraordinaire du 7 décembre 2020**

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Christiane Ouellette et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 7 décembre 2020 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

**2021-01-004 3.3 - Nomination du maire suppléant et représentant à la table des maires de la MRC d'Arthabaska.**

CONSIDÉRANT QUE le mandat comme pro-maire de Monsieur Martial Vincent est à terme;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu de renouveler le mandat de Monsieur Martial Vincent comme pro-maire jusqu'à l'élection de novembre 2021. Il est également résolu que Monsieur Martial Vincent soit nommé substitut du maire Monsieur David Vincent pour siéger au Conseil des maires de la MRC d'Arthabaska, lorsque ce dernier ne peut y aller.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**4 - CORRESPONDANCE**

**5 - FINANCES**

**2021-01-005 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 décembre 2020**

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Christiane Ouellette et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 11 du mois de janvier 2021

{SIGNATURE}

---

Suzie Constant  
Directrice générale, secrétaire-trésorière

## **6 - LÉGISLATION**

**2021-01-006**

### **6.1 - Adoption du règlement # 2020-064 modifiant le « Règlement de zonage numéro 2015-28 concernant la distance minimale entre des élevages de porc appartenant à un même producteur »**

Sur proposition de: Sylvain Plante, appuyé par: Justin Allard, il est résolu:

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Séraphine adopte le règlement numéro 2020-064 modifiant le règlement de zonage numéro 2015-28 concernant la distance minimale entre des élevages de porc appartenant à un même producteur

ADOPTÉE

**2021-01-007**

### **6.2 - Demande d'intervention dans le cours d'eau Léon-Gélinas-Branche 3 - modifier résolution 2019-04-4476**

CONSIDÉRANT QUE l'adoption par la MRC d'Arthabaska du règlement numéro 239 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC d'Arthabaska ainsi que la politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC d'Arthabaska lors de la séance régulière du 18 mars 2009, lequel règlement est entré en vigueur le 8 juillet 2009;

CONSIDÉRANT la demande d'intervention par Monsieur Jonathan Lampron pour la ferme Alampco Holstein Inc.;

CONSIDÉRANT QUE la problématique des sédiments et de mauvais écoulements des eaux;

CONSIDÉRANT la localisation des travaux sur le lot 548 1114 du cours d'eau Léon Gélinas branche # 3 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des travaux d'entretien sur le cours d'eau Léon Gélinas branche # 3;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Martial Vincent, appuyé par Madame Marjorie Gagnon et résolu que les membres du Conseil ont choisis le mode de paiement à longueur linéaire réelle en mètre. La Municipalité de Sainte-Séraphine appuie la demande d'intervention faite par Monsieur Philippe Habel, personne désignée des cours d'eau pour la Municipalité de Sainte-Séraphine et transmettent la présente demande à la MRC d'Arthabaska afin d'entreprendre les travaux d'entretien qui consistent à retirer les sédiments pour l'amélioration des écoulements des eaux du cours d'eau Léon Gélinas branche # 3.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **7 - VOIRIE**

### **8 - RAPPORT DES COMITÉS**

#### **8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska**

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'il n'y a rien à signaler à la MRC.

#### **8.2 - Rapport des comités municipaux**

**Comité de l'environnement**

Rien à signaler

**Comité des ressources humaines**

Rien à signaler

**Comité de la voirie et immeubles**

Rien à signaler

**Comité des loisirs**

Rien à signaler

**Comité de la famille**

Rien à signaler

**Comité de la culture, bibliothèque et Écho**

Rien à signaler

**9 - VARIA**

**10 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

La séance est à huis clos, aucune période de question.

**2021-01-008 11 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 13 h 06, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Martial Vincent et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

David Vincent  
Maire

---

Suzie Constant  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière